

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Assemblée nationale : la réorganisation du CND adoptée

J.K.M

Libreville/Gabon

LES députés ont adopté hier, à l'unanimité, le projet de loi portant réorganisation du Conseil national de la Démocratie (CND). C'était au cours d'une séance plénière dirigée par le 2e vice-président de l'Assemblée nationale, Albert-Richard Royembo, élu du 3e arrondissement de la commune

de Port-Gentil. Ce texte, porté et défendu par la ministre d'État en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles et Autorités administratives indépendantes, Denise Mekam'ne Edzidzie Taty, vise à donner au CND une meilleure cohérence dans l'exécution des missions qui lui sont dévolues. De fait, dans la recherche d'une réelle objectivité dans les déci-

sions à rendre par le CND, le projet de loi institue une redéfinition de la qualité des membres. En ce sens que les Premier ministre, président du Sénat et de l'Assemblée nationale en fonction ne seront plus membres du CND. De même, tous les membres du bureau seront tous nommés par décret du président de la République, sur proposition des partis politiques ou groupement de partis politiques dont ils sont issus, pour une durée de quatre (4) ans non renouvelables. Entendu que le mandat débute à la date d'installation dudit bureau. "En cas de décès, démission ou exclusion d'un membre du bureau, le poste devient vacant et le parti politique ou groupe-



Photo: Sylvain MAGANGA

Les députés adoptant la réorganisation du CND.

ment de partis politiques auquel il appartient au moment de sa nomination procède à son remplacement (...)", a indiqué le membre du gouvernement. À noter qu'au cours de cette plé-

nière, les députés ont également procédé à l'élection partielle des membres du bureau de l'Assemblée nationale et ceux des Commissions générales permanentes (Nous y reviendrons).

LD: "soutien indéfectible" à Nzouba Ndama

J.K.M

Libreville/Gabon

ON aurait pu raisonnablement penser qu'avec les ennuis judiciaires actuels de leur leader, la confiance des militants et cadres des Démocrates (LD) à l'égard de Guy Nzouba Ndama s'effriterait.

Il faudrait croire que non. Pour preuve, au cours d'une déclaration lue hier au siège dudit parti, son président d'honneur, Séraphin Akure-Davain, a réaffirmé "l'attachement et le soutien indéfectible" de l'ensemble des Démocrates à leur "champion" qui comparait aujourd'hui devant la Cour d'appel de Franceville. Tout en dénonçant une "manœuvre visant à amputer LD, deuxième force politique du pays, de sa tête", l'élu du 2e siège de la commune de Lambaréné a fustigé une volonté de "transformer une simple affaire administrative et financière en une affaire judiciaire qui s'enlise". Non sans avoir réclamé que "jus-



Photo: DR

Le président d'honneur LD, Séraphin Akure-Davain, lors de sa déclaration.

tice soit simplement rendue au président Guy Nzouba Ndama". Et d'indiquer que LD prendra bel et bien part aux prochaines élections. Pour rappel, après avoir été interpellé au poste de contrôleur de Leconi (Haut-Ogooué) le 17 septembre dernier avec une somme estimée à 1,190 milliard de francs CFA, Guy Nzouba Ndama s'était vu, par la suite, assigné à résidence surveillée. Ce qui suppose qu'il ne peut participer à aucune manifestation publique.

Gabon-France : Philippe Haddad, nouveau consul honoraire du Gabon dans la région PACA

Y.F.I

Libreville/ Gabon

CONSOLIDER l'action diplomatique du Gabon au "pays de Marianne". Tel est le challenge que s'est assigné Liliane Massala, ambassadeur Haut représentant du Gabon en France et Représentant permanent auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie. En effet, la diplomate gabonaise a récemment présidé la cérémonie de levée du drapeau national au sein de la nouvelle agence consulaire du Gabon dans la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (Sud PACA). Occasion pour cette dernière d'installer officiellement Philippe Haddad dans ses nouvelles fonctions de consul honoraire. Il est chef d'entreprise disposant de solides attaches économiques au Gabon. Ladite cérémonie d'installation s'est déroulée en présence de Pierre Mbeng Eyene, consul général de la République gabonaise près la



Photo: DR

L'ambassadeur Liliane Massala et le nouveau consul honoraire, Philipe Haddad.

République française, René Crevel et Maïte Jean Christophe Bessy, respectivement consuls honoraires du Gabon dans les régions de Normandie et de Rhône Alpes-Auvergne. A cette occasion, Liliane Massala n'a pas manqué de préciser les missions d'un consul honoraire. Celles de susciter les investissements dans les domaines économiques prioritaires. Par ailleurs, elle a invité la communauté gabonaise établie dans la région à soutenir et accompagner les initiatives du nouveau consul. Outre sa qualité d'opérateur économique,

Philippe Haddad dispose d'une solide connaissance de sa circonscription et de ses acteurs politiques, économiques et culturels. Mme Massala a saisi cette opportunité pour vendre également la destination Gabon à des opérateurs économiques de la région. Non sans présenter ses potentialités économiques ainsi que ses opportunités d'affaires. D'où la projection d'un film consacré à la Zone économique à régime privilégié (ZERP) de Nkok. Avant d'inviter ces derniers à effectuer des missions de prospection économiques et touristiques au Gabon.

Rectificatif

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans notre édition d'hier en page 3. Au lieu de lire la garde des Sceaux a relevé "la nécessité de réhabiliter la plupart des prisons du pays afin d'améliorer les conditions (...)", il fallait plutôt entendre qu'elle avait indiqué aux sénateurs que le gouvernement a procédé à la réhabilitation des maisons d'arrêt, construit une prison pour femmes en même temps que des cours et tribunaux à travers le pays.

Toutes nos excuses à l'intéressée et à nos lecteurs.